



CCNTAPS / Signature Avenant 92 sur les Salaires 2017 :

Dans le cadre de la commission paritaire nationale mixte de la convention collective nationale du transport aérien personnel au sol, et conformément à l'Article L.2241-1 du code du travail qui stipule : *"Les organisations liées par une convention de branche ou, à défaut, par des accords professionnels, se réunissent, au moins une fois par an, pour négocier sur les salaires."*

Les organisations syndicales représentatives salariés et patronales de la branche transport aérien se sont réunies le 27 avril 2017 et le 30 mai 2017 pour négocier sur les salaires. La première proposition faite par le patronat était la suivante : Une première augmentation de 0,5% au 1^{er} Juillet et une deuxième augmentation de 0,3% au 1^{er} Septembre.

Bien évidemment, pour Force Ouvrière, le compte n'y était pas. Par la suite il nous a été proposé 0,5% au 1^{er} Juillet puis 0,5% au 1^{er} Septembre. Là encore, nous avons revendiqué une augmentation plus importante et en une seule fois, l'inflation étant déjà de 1,2% pour les 3 premiers mois de l'année 2017.

Enfin, l'ultime proposition des patrons a été **une augmentation de 1% au 1^{er} Juillet.** D'aucuns pourraient affirmer qu'une si petite augmentation relève du ridicule. Cependant, le combat syndical est un travail de longue haleine et se construit brique par brique. De plus, il est à rappeler que de nombreuses entreprises n'obtiennent quasiment jamais d'augmentations salariales dans le cadre des NAO et, de ce fait, l'augmentation salariale de la branche est leur seule plus-value financière possible. **Force Ouvrière a donc apposé sa signature à cet accord.**

Par ailleurs, dans le cadre de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, malgré le fait qu'au sein de la branche transport aérien les écarts salariaux sont plus faibles que dans beaucoup d'autres branches, les organisations syndicales salariales et patronales se sont engagées à continuer leurs efforts pour réduire ces inégalités. L'avenant a été signé le 16 Juin 2017 et les formalités de dépôt et de demande d'extension sont en cours **pour application au 1^{er} Juillet 2017 comme prévu.**

Paris, le 13 Juillet 2017

Pour tout contact : Michaël DELLIS / 01.44.83.86.20